

Décision

Générale

colonial

Décision n° 19-421-1931 allouant une subvention de 5.000 francs à M. Dreyfus, géologue.

n° 19-421-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 décembre 1931

Numéro JO
n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro
31 décembre 1931

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les frais occasionnés à M. Dreyfus, géologue, par l'impression d'une carte géologique de la Côte française des Somalis

Vu les prévisions budgétaires,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Il est alloué, sur les fonds du budget local de l'exercice 1031,

chapitre 13 « Dépenses diverses », article 2 « Subventions », une subvention de cinq mille francs à M. Dreyfus, géologue, pour le dédommager des frais qui lui ont été occasionnés par l'impression d'une carte géologique de la Côte française des Somalis. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.